

## MOYENS RESERVATION / ANNULATION

**Attention : Les repas et la garderie occasionnels doivent être réservés 48 heures ouvrées (lundis, mardis, jeudis et vendredis avant 15h30) avant la date prévue auprès du service des affaires scolaires.**

**Ainsi que toute demande de modification, ou annulation, sinon le service vous sera facturé.**

**En cas de maladie ou évènement non prévisible (absence d'un professeur, grève...) merci de prévenir la Communauté de Communes impérativement avant 10h, sans quoi les services vous seront facturés.**

- **Connexion à votre portail web famille** : <http://portail7.aiga.fr/index.php5?client=10762> (un mail de confirmation vous sera envoyé pour chaque demande)

- **Zone communautaire de Liernais** (Liernais, Manlay, Rpi Censerey Diancey) :

Accueil téléphonique au 03.80.84.46.74 de 8h00 à 12h00 ou par mail :

[accueil.liernais-ccpal@orange.fr](mailto:accueil.liernais-ccpal@orange.fr)

- **Zone communautaire d'Arnay-le-Duc** (Arnay-le-Duc, Clomot, Lacanche, Viévy) :

Mme Eliane Drouhin au 06.84.66.77.06 de 7h00 à 18h30 (En dehors de ces horaires vous pouvez envoyer un SMS dont la lecture vous sera confirmée par retour) ou par mail :

[reservation-ccpal@orange.fr](mailto:reservation-ccpal@orange.fr)

**Les tarifs de garderie restent identiques à l'année 2020-2021.**

**Le tarif cantine reste à 4.10€ le repas.**

✂-----

**Ce document est à remettre avant le 11 juin 2021 :**

à la Communauté de Communes du Pays d'Arnay-Liernais

soit au bureau d'ARNAY 1 rue de la Gare - mail : [cc.arnay-liernais@orange.fr](mailto:cc.arnay-liernais@orange.fr)

soit au bureau de LIERNAIS 4 rue de la Guette - mail : [accueil.liernais-ccpal@orange.fr](mailto:accueil.liernais-ccpal@orange.fr)

Le dossier est téléchargeable sur le site internet <http://cc-pays-arnay.fr/enfance-loisirs/ecoles/>

### **JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

- **Attestation CAF ou MSA avec votre quotient familial** (ou dernier avis d'imposition ou de non-imposition recto et verso avec le nombre de part / en cas de concubinage, merci de fournir les deux feuilles d'impôts)

- **Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année scolaire 2021-2022**

(à remettre en septembre au plus tard)

- **Copie des vaccinations**

- **Pour les enfants allergiques, le Projet d'Accueil Individualisé**

**N.B** : Ces documents sont à fournir chaque année indépendamment de l'inscription à l'école.